



Déclaration impôt majeur et apprentie

Par **Sophie**, le **26/04/2013** à **16:34**

Madame, Monsieur,

Je me permet de vous contactez pour vous demandez un renseignement.

Voilà ma fille âgée de 18 ans (19/06/94) est en apprentissage, elle vit actuellement avec son ami à C..

L'année dernière donc en 2012, elle vivait seule dans son studio (D....) et était également en apprentissage. Tout était régler par ses soins (loyer, assurance, etc...)

Théoriquement, suite à un jugement elle est sous la responsabilité de son père puisque ce dernier à demander la garde et obtenu.

L'année dernière, elle n'avait pas fait de déclaration d'impôt et s'était rattaché à celle de son père.

Hors cette année, son père veut faire de même.

Pouvez vous m'informer les avantages et inconvénients qu'elle aurait à la faire soi-même (non rattacher à son père) sachant qu'en plus elle ne vit pas chez lui et qu'elle assume ses charges. (comme l'année dernière)

Car pour ma part, je pense qu'il lui serait plus favorable de la faire. Sachant que cela apporte des avantages à son père (3° part puisque 3 enfants + réduction comme encore scolarisée) et que ce dernier n'assume aucune charge vis-à-vis de notre fille.

D'avance, je vous remercie de donner suite à ma demande pour que je puisse la conseiller.